

Prêt à passer à la caisse, le Canton pose ses conditions

La facture nécessaire pour assurer l'avenir de la CPEG sera de plusieurs milliards

Marc Bretton

Peu capitalisée dès sa naissance, plombée par les taux négatifs et des prestations généreuses, la Caisse de pension des employés de l'Etat est à la peine. A un mois de l'annonce de mesures choc risquant d'abaisser jusqu'à 20% les rentes des employés de l'Etat, le gouvernement sort du bois.

Devant le parlement, le président du Conseil d'Etat, François Longchamp, assure que le gouvernement est prêt, pour assurer l'avenir de la caisse, à «envisager avec les partenaires sociaux une solution s'articulant autour de trois points: une recapitalisation, à l'instar de la situation d'autres cantons suisses, une atténuation des baisses de prestations actuellement étudiées, afin de veiller à long terme à l'attractivité des prestations pour les actuels et futurs employés, et le passage à la primauté de cotisation permettant une gestion plus durable de la caisse».

Plus de 4 milliards en jeu!

Une recapitalisation? Le magistrat n'a pas dit combien le Canton pourrait mettre sur la table. Il évoque un scénario «à la valaisanne», permettant à la CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève) d'atteindre immédiatement un taux de couverture de 80% de ses engagements au lieu d'attendre 2052, comme envisagé auparavant. Selon nos sources, la mise nécessaire devrait représenter entre 4 et 5 milliards de francs. Une recapitalisation à 100% coûterait plus cher: environ 7 milliards. Quelle que soit la solution retenue, elle devra recevoir l'aval du parlement, puis du peuple.



Le président du Conseil d'Etat n'a pas précisé le montant que le Canton consacrerait à la recapitalisation de la caisse. FRANK MENTHA

Assurances tancées

● La hausse des primes maladie fait souffrir les Genevois et les élus s'en souviennent. Jeudi soir, les élus ont débattu de quatre textes pour mettre sous pression les assurances. L'un des écrits par le MCG demande la création d'une caisse maladie unique à Genève. L'autre du PLR invite le Canton à utiliser toutes les ficelles prévues par la loi fédérale pour limiter la hausse des primes. Le troisième, interpartis, compte s'appuyer

sur la Cour des comptes pour examiner la qualité des pièces fournies par les assurances. Le dernier, interpartis également, veut encadrer les réserves des caisses et les bloquer dans le canton. Le but des députés de la commission de la santé était d'obtenir un vote unanime. Ce ne sera pas le cas, la Caisse unique faisant tousser l'UDC et le PLR. Le texte est néanmoins accepté, les autres textes passent la rampe à l'unanimité. **M.BN**

L'inconnue de la dette

Quel serait l'impact sur la dette qui atteint aujourd'hui 11,9 milliards? «Cela dépend du modèle choisi», explique l'élu. De fait, plusieurs possibilités de financement s'offrent. Par exemple, le Canton pourrait dissoudre immédiatement la provision de 400 millions accumulée depuis 2014 pour financer un éventuel échec de la CPEG afin d'atteindre son taux de couverture en 2052. Et François Longchamp, qui a la mémoire longue, d'ironiser au passage sur «ceux qui nous accusaient l'an passé de constituer cette provision pour rien». Autre

possibilité, des transferts d'actifs immobiliers. Ou encore un prêt à bas taux à la CPEG.

Quels efforts des employés?

Le gouvernement pose comme objectif le passage du régime de la CPEG de la «primauté de prestations» à «la primauté de cotisations». Le premier garantit que l'employeur et les employés passent à la caisse si besoin pour maintenir les prestations retraites, le second que le montant des cotisations définit le plan de retraite. C'est la condition du renflouement de la CPEG pour le Conseil d'Etat et la droite. Ce renflouement permettrait d'éviter un

scénario noir pour les employés, celui d'une baisse des prestations retraite de 15%, baisse s'ajoutant à celle de 5% décidée en novembre avec l'augmentation à 65 ans de l'âge de la retraite, et celle de 12% opérée lors de la création de la caisse en 2013. Baisse des prestations de retraites il y aura toutefois, le Conseil d'Etat ne s'engageant *expressis verbis* que pour «une atténuation» de leur baisse.

Quel calendrier?

Le calendrier des événements est flou. En mai, le comité de la CPEG doit annoncer des mesures de redressement autonome. «Grâce à notre engagement, il pourra démontrer à l'actuaire responsable du contrôle de sa situation qu'elle peut prendre des mesures moins sévères que prévues», estime François Longchamp. Les mesures de la Caisse devront être entérinées par une assemblée qui aura lieu le 18 mai. En parallèle, les syndicats ont prévu diverses assemblées. Si un projet de loi est déposé en juin par le Conseil d'Etat, il est envisageable de prévoir son vote à la fin de l'automne avec une votation populaire courant 2018. Mais il est possible que le gouvernement ne soit pas le seul à avoir des projets pour assurer l'avenir de la CPEG...

Qu'en pense le Cartel?

Le Cartel intersyndical balance entre le soulagement de voir le dossier avancer et le choc des mesures. «Le passage en primauté de cotisation va provoquer un gros débat chez nous», assure Marc Simeth, le président du Cartel. «C'est un début, mais tout est à discuter avec des chiffres clairs. Une chose est sûre, nous ne voulons pas de mesures abruptes venant d'un côté ou de l'autre, notamment du comité de la CPEG.» Pour François Longchamp, «la réussite de cette réforme dépendra tant de notre détermination que de la sérénité du climat dans laquelle elle s'inscrira».